

# MONTECH

l'actualité de l'hiver



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES - Janvier 2019



Evènements publiés avec l'accord des personnes concernées ou de leur famille

Du 1er Septembre au 30 Novembre 2018

## NAISSANCES

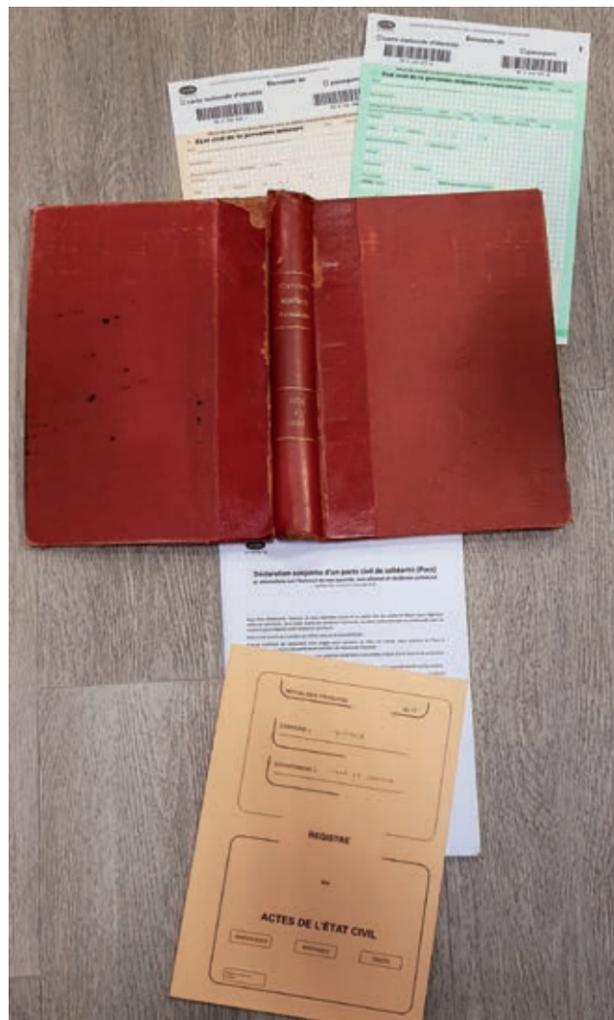
BADOR Manon	03/09/2018
ARBOLEDA Sofya	17/09/2018
BAGGAR Inaya	22/09/2018
BESSARIEUX Zoé	22/09/2018
LAUR Leya	29/09/2018
COFFE Noa	05/10/2018
RIBEIRO GUIMARAES Luana	01/10/2018
DIEZ Séléna	08/10/2018
ADRAGNA André	10/10/2018
VENUTI Eloïse	11/10/2018
POULAIN Elliot	16/10/2018
PÉRIÉ Paul	04/11/2018
VALLEIN Aimie	07/11/2018
MARTIN Antoine	08/11/2018
DOUYÈRE Léana	09/11/2018
AMBERT Soel	20/11/2018
ROUVE Noémie	22/11/2018

## DÉCÈS

PREVOT née MONTAIGUT Jeannine	11/09/2018
VIDALENC née DELVAT Yvonne	12/09/2018
MALATIER née MOUILLÉ Janine	16/09/2018
BAPTISTE née BOUISSOU Paulette	07/10/2018
FAVEREAU Jacqueline	21/10/2018
FURLAN Anne	21/10/2018
MOULIS Irénée	27/10/2018
FAURE Michel	04/11/2018
BERGÉ Henri	10/11/2018
TAUPIAC Jean-Luc	30/11/2018

## MARIAGE

SANSEGOLO Alain / GOUIRAND Stéphanie	08/09/2018
BERGÈS Frédéric / LION Aurore	29/09/2018
CHIMISANAS Sébastien / DESCHASTRES Fanny	03/11/2018



## SOMMAIRE

p 2	Etat Civil
p 3	Editorial
p 4	Vie Municipale
p 6	Scolaire
p 8	Périscolaire
p 10	Manifestations
p 14	Centenaire 14/18
p 16	Conseil Municipal des Jeunes
p 17	Associations
p 18	A savoir
p 20	Les services de police de la commune
p 22	Travaux
p 25	Agenda
p26	Intercommunalité
p30	Infos pratiques
p31	Expression libre



Une bonne année 2019 ! Telle doit être la formule, certes consacrée, mais formule de circonstance tout de même pour ce début d'année. Le cortège de vœux prend plus que jamais de la valeur lorsque l'on se penche sur les derniers mois de 2018.

Insatisfactions, doutes, remises en cause, violences, expressions spontanées et alarmistes, la liste est longue pour contribuer à évaluer l'ambiance de la période que nous vivons. Un bulletin municipal ne peut même pas avoir la prétention de proposer à la lecture les listes exhaustives des actions et réflexions menées sur le territoire communal et intercommunal désormais. Il évoque en un instant T ce qui passe sous la plume de ses rédacteurs occasionnels. Cela a l'avantage de la spontanéité et l'inconvénient de l'imparfait.

Que ce bulletin soit parcouru comme bon semble au lecteur, le principal est d'en retenir ce que chacun estime utile d'en retenir et qu'il laisse en appétit ceux qui aimeraient en connaître plus.

Bonne année 2019 !

Jacques Moignard  
Maire de Montech

## Fluidifier la circulation

Comme vous avez pu le constater, les feux de circulation passent en feux clignotants sur l'axe Montauban Auch à certaines heures de la journée. Le trafic dense des sorties des écoles, collège et lycée, est ainsi fluidifié pour éviter les embouteillages. Les feux tricolores passent en clignotants de 7h à 9h30 et de 16h à 18h30 du lundi au vendredi.



## Conseil municipal du 28 septembre 2018

### Alimentation en eau potable

La sécurisation de l'alimentation en eau potable pour les communes de Finhan et Montech passe par la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable d'un volume de 1200 m<sup>3</sup>.

Le conseil municipal a validé les demandes de subventions au Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne et à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. 50% du montant des travaux resteront à la charge de la commune.

### Réalisation d'un parking

La réalisation d'un parking d'une capacité de 22 bus scolaires destiné à desservir le collège Vercingétorix et le lycée Olympe de Gouges à Montech a été nécessaire. Dans l'intérêt commun, une convention financière entre la commune de Montech et la Région Occitanie a été signée sous la forme d'une subvention.

Une demande de fonds de concours a également été adressée à la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne pour la réalisation de ce parking. Reste ainsi à la charge de la commune 1/4 du montant des travaux.

### Vente d'un lot à la Mouscane

La cession du lot n° 4 de la Zone d'Activités de la Mouscane 4ème tranche à la Communauté des Communes a été approuvée pour un prix de vente de 44 886,50 €.

### Les subventions aux associations

Plus de 50 associations utilisent des salles municipales ainsi que du matériel municipal.

La location et l'utilisation des équipements sont considérées comme des subventions en nature attribuées après délibération en conseil municipal.

Il en est de même pour les subventions de fonctionnement ou autres subventions demandées par les associations montéchoises qui contribuent pleinement à l'animation de la commune.

### Jumelage

Il a été attribué une subvention exceptionnelle à l'Amicale des sapeurs-pompiers de Montech pour un voyage de jumelage à Dietwiller.

### Les chats errants

La population féline de Montech est très prolifique. L'association de défense des animaux de Montech et des environs (DAME) intervient au quotidien pour réguler la population de chats errants sur le territoire communal dans le cadre d'un partenariat avec la fondation « 30 millions d'amis » par le biais de la stérilisation des animaux capturés.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal met en place un dispositif d'aide individuelle à la stérilisation-identification des chats domestiques au bénéfice des montéchois (entre 30 et 50 € par an et par chat selon le quotient familial du foyer demandeur). Le budget plafond de cette expérimentation d'une durée d'un an est fixé à 2500 €.

## Conseil municipal du 23 novembre 2018

### Subvention à l'association sportive du nouveau lycée

Une subvention d'aide au fonctionnement de l'association sportive du lycée Olympe de Gouges a été attribuée pour les activités sportives de l'année scolaire 2018/2019.

### Utilisation des installations sportives du Conseil départemental et de la commune

Le gymnase (à côté du collège) est la propriété du Conseil Départemental, le stade de Cadars est la propriété de la commune, chaque propriétaire en assurant les frais d'assurance, le contrôle et le remplacement des équipements existants.

Ces installations sont utilisées par les collégiens et les membres des associations de la commune. Il est nécessaire d'en définir les modalités d'usage et notamment le taux horaire.

Deux conventions tripartites (Conseil Départemental, commune, collège Vercingétorix) ont été proposées. Les modalités financières en sont les suivantes :

- 9,91 €/heure effective d'utilisation des stades ou structures extérieures
- 13,93 €/heure effective d'utilisation des espaces couverts.

### Les certificats d'économies d'énergie (CEE)

Le dispositif CEE est un outil destiné à déclencher de nouveaux investissements en matière de maîtrise de l'énergie. En cela, les CEE sont à considérer comme un levier financier supplémentaire, au service d'un projet d'économies d'énergie, au même titre que les subventions ou les avantages fiscaux (crédit d'impôt...) Le conseil municipal a validé le projet de convention de partenariat pour le transfert et la valorisation des certificats d'économies d'énergie (4ème période 2018-2020) avec le Syndicat Départemental d'Energie de Tarn-et-Garonne.

#### Pour en savoir plus :

[https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide\\_cee\\_collectivites.pdf](https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide_cee_collectivites.pdf)

### Le chantier d'insertion

#### « les Jardins du Tembourel »

Le chantier d'insertion « les Jardins du Tembourel » propose aux communes membres, des services dans le domaine horticole tels que le fleurissement, l'entretien et l'aménagement des espaces verts.

Cet action de politique sociale est en direction des demandeurs d'emploi pour contribuer à toute perspective de retour à la vie active et/ou sociale des agents du chantier d'insertion.

Une Charte entre les jardins du Tembourel et les communes, validée par le conseil municipal, permettra d'en formaliser le fonctionnement.

## Date limite de dépôt des demandes d'inscriptions sur les listes électorales



**A titre transitoire**, pour tous les scrutins (y compris les élections partielles) se tenant entre le 11 mars 2019 et le 1er janvier 2020, la date limite d'inscription est le dernier jour du deuxième mois précédent celui du scrutin. Ainsi, pour les élections européennes qui auront lieu le 26 mai 2019, **la date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au 31 mars 2019.**

L'inscription jusqu'au sixième vendredi précédant le scrutin sera possible pour les scrutins organisés à compter du 2 janvier 2020.

Extrait de la circulaire du 12 juillet 2018

## Illuminations de la Ville

Comme tous les ans, Montech s'est parée de ses lumières de fêtes, grâce au travail des agents des services municipaux.

Pour éviter le surcoût de consommation électrique, ces illuminations sont moins nombreuses et sont à LED.



## Le Marché des Lutins

Cette année encore à l'école Saragnac, le personnel enseignant et l'association autonome des parents d'élèves ont travaillé ensemble pour la réussite de ce petit marché de Noël.

Prisé par les parents qui ont ainsi l'occasion d'acheter les réalisations confectionnées par leurs enfants, ce Marché des Lutins est l'occasion de récolter de l'argent pour aider au financement des projets scolaires.



Vin chaud, châtaignes cuites à l'ancienne et pâtisseries maison étaient proposés pour le régal de tous, et contribuait à l'ambiance festive.

Malgré la pluie et le froid, le marché a remporté un vif succès puisque dès le jeudi soir les étalages étaient presque vides.

Nathalie LLAURENS Adjointe au Maire a, elle aussi bravé le temps exécrable, pour venir féliciter les organisateurs et encourager les élèves.

## Le BIO à la cantine

Lors de la commission cantine du 15 octobre, les élus, les représentants de l'AAPE et les agents municipaux ont convenu que la part du bio dans les repas des enfants était bien insuffisante et ne correspondait pas aux attentes actuelles sociétales.

La fréquence des repas bio est donc passée depuis à un repas par semaine.

Notre chef cuisinier, Arnaud BARON et son équipe qui préparent quotidiennement plus de 600 repas, ont même proposé en novembre une semaine 100% BIO, avec dans la mesure du possible, des produits locaux. Une belle initiative d'une alimentation plus saine pour nos enfants.



## Inscriptions au centre de loisirs

La Commune, via le portail famille, s'enrichit d'un nouvel outil afin de faciliter les inscriptions des enfants aux vacances scolaires ainsi que pour les mercredis après-midi.

En effet, à partir du 1er trimestre, les familles pourront inscrire leurs enfants à ces activités par le biais de leur accès personnel sur le service en ligne depuis le site de la ville de Montech ([www.ville-montech.fr](http://www.ville-montech.fr)).

**Les mercredis**, les enfants devront continuer à badger le repas le matin en arrivant à l'école. L'après-midi devra impérativement être réservé en ligne, au plus tard le dimanche avant minuit, pour le mercredi à suivre.

L'annulation de cette activité restera possible jusqu'au dimanche minuit.

Pour toute inscription non annulée, l'après-midi sera dû sauf présentation d'un certificat médical, remis en mairie dans les 7 jours suivant.

**Les vacances scolaires**, les inscriptions pourront également se faire en ligne. Les parents devront sélectionner les jours demandés. Le paiement s'effectuera à la réservation.

Il a été prévu un nombre de places limité pour les enfants de maternelle et d'élémentaire, tenant déjà compte d'une augmentation de la fréquentation depuis ces dernières années.

Toutefois, lorsque le nombre de place sera atteint, les enfants seront inscrits sur liste d'attente.

Les parents dont les enfants ne pourront être présents au centre de loisirs sont invités à saisir les annulations d'inscription afin de laisser les places à ceux inscrits sur liste d'attente.



Ecole Saragnac

## Dans les pas du Père Noël

Il y a plusieurs semaines, le Père Noël avait fait part de son souhait à venir le jeudi 20 décembre dans les écoles de Montech ; demande validée et c'est donc devant des yeux illuminés qu'il est apparu le matin à Larramet et l'après-midi à Saragnac dans sa tenue si facilement reconnaissable.

Sa hotte sur le dos et chaque année le pas un peu plus lourd, il a invité les enfants autour de lui pour la traditionnelle photo souvenir et l'ouverture des cadeaux qu'il avait apporté.

## Repas de Noël aux cantines



Cantine de l'école Larramet



Cantine de l'école Saragnac



Ecole maternelle Larramet

## 3, 2, 1, prêts, partez!

Quelle ambiance à la course de Noël de l'école Larramet! Les enfants motivés ont honoré leur pacte à savoir tenir jusqu'au bout le temps de la course qu'ils avaient choisi. Pour les plus jeunes, CP, CE1 et CE2, la plus longue course était de 20mn et la plus petite 5mn. Pour les CM1 et CM2, le temps le plus long était de 30mn!

Bravo à tous ces petits sportifs, qui se sont mutuellement encouragés et qui ont été soutenus par les enseignants, le personnel de l'ALAE et quelques parents, qui n'ont pas hésité à chauffer leurs baskets pour les accompagner!



## Aide aux temps libres

Comme chaque année au mois de mars, les familles bénéficiaires de l'aide aux temps libres vont recevoir l'attestation pour l'année 2019/2020.

Cette aide est octroyée en fonction du nombre d'enfants et des revenus, et vient en déduction du coût des mercredis après-midi et des journées de centre de loisirs pendant les vacances scolaires.

Afin de pouvoir bénéficier de cette aide, il est indispensable que les familles fournissent ce document à la Mairie dès sa réception, soit en le remettant directement à Mme Marie-Laure LAFFONT, service Enfance Jeunesse, soit en l'envoyant par mail à l'adresse suivante :

[ml.laffont.montech@info82.com](mailto:ml.laffont.montech@info82.com)

Le service Enfance Jeunesse reste à votre disposition pour vous fournir tous renseignements.



## Animations des vacances d'automne

Les jeunes se sont retrouvés tous les après-midis autour d'activités variées axées sur l'échange et le partage et les droits de l'enfant. Ils ont pu découvrir des animations innovantes comme le scratch ball, du maquillage gore, des expériences scientifiques (panique dans le labo)... Les jeunes se sont également régalez lors des soirées « Top Chef » et « jeu télé » mises en place par l'équipe pédagogique.

Plusieurs rencontres inter structures, ont été organisées : un zagamore dans la forêt de Montech et une soirée Halloween à Grisolles. Ces deux animations ont réuni 5 structures du département.

## Galerie des droits



Durant les vacances nous avons accueilli la galerie des droits, organisée par les Francas. Ce dispositif vise à promouvoir la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. A travers une production artistique, les enfants, les jeunes et même les adultes, sont sensibilisés et amenés à réfléchir sur les droits de l'enfant. Chaque année et dans chaque département, les Francas offrent la possibilité aux structures accueillant des enfants et/ou des jeunes, de participer à un concours national de création plastique ou audiovisuelle sur cette thématique.

Un jury, composé d'élus, jeunes et adultes, de jeunes et d'animateurs, s'est réuni pour sélectionner l'œuvre qui sera le « coup de cœur de Montech ».



21 rue de l'usine 82700 Montech  
**Contact :**  
 quesnot.emilien@gmail.com- 06 98 69 59 96  
**Permanences :**  
 mardi jeudi et vendredi 16h-19h  
 mercredi et samedi 14h-19h  
**Possibilité de prendre un rendez-vous en dehors des heures de permanences**



Rencontre inter structures Zagamore

## Stage Vidéo

Les jeunes qui ont participé au stage vidéo, ont réalisé un court métrage : « Strange girls ».

Ils se sont réunis tous les matins de 10h à 12h pour réaliser leur œuvre qui traite de la maltraitance et de l'exclusion. Leur film a été présenté lors du jury départemental de la galerie des droits le 5 décembre à Villebrumier.



Le jury chargé de choisir le « coup de cœur de Montech »

## Point Information Jeunesse



### Soirée « Être parent d'un ado au quotidien »

Le Point Information Jeunesse a accueilli et participé à la soirée « Être parent d'un ado au quotidien ». Cette action est à l'initiative de la MSA, et s'est déroulée le 16 octobre. Nous avons pu échanger avec les parents présents et deux intervenants de la Maison Des Ados sur différentes situations vécues par les parents ou les professionnels de la jeunesse.



Soirée débat parents-ados



Marché de Noël

### Promeneur Du Net

Le dispositif Promeneur Du Net a pour vocation de mettre en place une présence éducative sur internet en direction des jeunes. L'animateur du PIJ est présent sur les réseaux sociaux (facebook, snapchat, Instagram) le mercredi et samedi de 17h à 19h pour répondre aux questions que peuvent se poser les jeunes ou tout simplement discuter avec eux. Cette action a pour but de laisser aux jeunes un espace d'écoute et d'expression sur des interrogations qu'ils peuvent avoir et de les sensibiliser à l'utilisation d'internet et plus particulièrement celle des réseaux sociaux.



### A venir

#### Exposition « Non à la haine »

Prévue pour mi-avril, cette exposition interactive a pour objectif d'interpeler les jeunes sur les informations qui leur parviennent afin de les pousser à la réflexion et à l'expression de leur point de vue. Elle sera présentée aux collégiens et lycéens.



### Permanences du PIJ au collège

Dans le cadre des actions partenariales mises en place avec le collège, le PIJ a organisé 5 permanences au collège. Ces accueils ont eu lieu entre midi et deux dans le hall du collège.

Une quarantaine de jeunes, par séance, sont venus se renseigner sur les métiers, les formations, les études à l'étranger et sur l'Accueil Ados. D'autres permanences seront proposées durant l'année.

### Accompagnement de projet de jeunes

Cette année nous accompagnons deux projets de jeunes. Un groupe tourné vers la musique qui a pour objectif de se produire sur scène et mettre en place des animations locales sur leur territoire. Et un autre qui se retrouve pour créer une escape room (salle dont le jeu consiste à s'en échapper) qui sera présentée lors du festival du jeu « Ludikon » qui se déroulera à Montech le 18 mai 2019.

Ils se sont retrouvés le weekend du 8 et 9 décembre pour préparer des pâtisseries et les vendre au marché de Noël de Montech. Lors de cette action ils ont expliqué leurs projets aux différentes personnes venues à leur rencontre.

Le bénéfice récolté leur permettra de financer une partie de leurs projets.



## MANIFESTATIONS



### Rencontre avec Roger Jon ELLORY

#### Un maître du polar dans les murs de la médiathèque

Le Réseau des médiathèques intercommunales, la Communauté des Communes Grand Sud Tarn et Garonne tout comme la Municipalité peuvent se féliciter d'avoir accueilli cet écrivain de classe mondiale, ce maître du polar, Roger Jon ELLORY qui a écrit, entre autres, Les fantômes de Manhattan, Seul le silence, Papillon de nuit, ...

Lors de cette rencontre du 10 octobre, l'auteur britannique s'est confié à son public. Il a parlé de sa vie avec une enfance assez douloureuse et a évoqué l'influence de sa grand-mère. Le 11 septembre 2001 et les attentats de New York l'ont incité à se remettre à l'écriture de polars dans lesquels il entre véritablement dans la peau du personnage principal.



Photo : « Une Bonne Crêpe » du 5 octobre 2018

### Théâtre

Le Comité des Fêtes et Animations vous propose une soirée théâtre tous les premiers vendredis du mois, durant la période d'octobre à avril.

Retrouvez la programmation de ces soirées et leur descriptif dans l'agenda du site de la ville :

[www.ville-montech.fr](http://www.ville-montech.fr)

Pour plus d'informations, contactez le 06 81 36 52 27

### Octobre Rose

#### Près de 200 personnes mobilisées

ont répondu à l'appel de la Ligue contre le Cancer, le GIP (Groupement d'Intérêt Public) du Tarn et Garonne, et de la Municipalité de Montech, pour soutenir cette manifestation dont le but est de faire progresser le dépistage organisé du cancer du sein.

Partenaires de la municipalité dans cette manifestation, les associations « Courir à Montech » et « Les Poupils montéchois » avaient établi les deux parcours balisés, tandis que « Montech Body Fight » proposait un échauffement aux participants juste avant le départ sur la place Jean JAURÈS.



La coordination de la manifestation a été assurée par Mme LAVERON, adjointe aux affaires sanitaires et sociales.



Le docteur Max BARRAUD-KRABE et M. Hugues CONSTANT Président de la Ligue ont souligné l'importance d'un dépistage régulier qui permet de déceler au plus tôt la maladie pour une meilleure chance de guérison.



## MANIFESTATIONS



### Téléthon

#### Pour une même cause

Les Sapeurs-pompiers étaient nombreux place Jean JAURÈS, pour laver les véhicules des personnes qui le souhaitent, et 120 voitures ont été enregistrées cette année.

Du côté de la halle, les Poumpil's montéchois accueillent les participants avec de succulentes pâtisseries maison, réalisées par les membres de l'association. L'après-midi une trentaine de marcheurs se sont lancés sur les parcours de 5 ou 10 kilomètres.

### Un don pour Y ARRIVAREM



Depuis plusieurs années, les membres du comité ont décidé que les bénéfices de la buvette et de la vente des repas réalisés lors du forum des associations, devaient revenir à des associations montéchoises caritatives, solidaires, sociales...

Cette année, ce chèque a été remis à l'association Y Arrivarem 82 dont le but est de s'occuper de personnes en situation de handicap.

Ainsi en présence du maire Jacques MOIGNARD, d'Isabelle LAVERON et Nathalie LLAURENS, adjointes, Thierry BOSCO Président du Comité des Fêtes, a donné un chèque de 200€ à Jean Claude MALO, Président de Y Arrivarem 82.

### Marché de Noël

#### Une ambiance de fête

Dès l'entrée dans le hall de la salle Marcel DELBOSC, on plongeait dans la féerie de Noël avec une magnifique décoration, qui faisait aussitôt rêver petits et grands.

A l'intérieur les exposants proposaient tout ce dont on peut avoir besoin à quelques jours des Fêtes de fin d'année : produits régionaux, chocolats, réalisations artisanales, bijoux ou écharpes, gants tricotés à la main, tableaux, sucreries, fleurs, objets de décoration... le tout dans un parfum de convivialité et de bonne humeur.

Pour divertir les plus jeunes, la maquilleuse Nathalie transformait les visages d'enfants, en princesse, Spiderman, tigre ...

Le Père Noël, accompagné de Ludovic PAILLAT, son photographe officiel, prenait la pose avec les enfants. Monsieur le Maire n'a pas manqué l'occasion d'avoir lui aussi, sa photo souvenir. Le Comité des Fêtes et Animations a été ravi du succès de son Marché de Noël 2018.



### Spectacle de Noël

#### Les luperons ont conquis le public

Mme ARAKÉLIAN, 1ère adjointe, entourée des élues, Mmes CARCELLE, DOSTES et LLAURENS, a ouvert la séance devant les 350 personnes présentes, ce dimanche 16 décembre, à la salle Delbosc.

Après une heure de féerie et de rires, enfants et parents se sont retrouvés autour de la collation offerte par la municipalité.

Ce conte au nom imprononçable, « le rituel du Flück Stum Gluck » a plongé petits et grands dans un monde fantastique, où les personnages plein d'humour vous font voyager dans leur pays imaginaire à la recherche des quatre éléments pour sauver leur village.





## Une cérémonie qui marque l'histoire de Montech



Dépôt de la gerbe de la municipalité par Jacques MOIGNARD et ses adjoints, Mme Marie-Anne ARAKÉLIAN et M Claude GAUTIÉ.

Cent ans se sont écoulés, mais les noms des disparus et les ravages de cette guerre restent gravés dans les mémoires. La commémoration de ce centenaire du 11 novembre 1918 a rassemblé une foule intergénérationnelle, venue nombreuse pour cette belle cérémonie, dirigée par Didier DAL SOGLIO, conseiller municipal délégué défense.



Accompagnés par les musiciens de l'Avenir de Montech, et dirigés par Mme Lydie MATON, les chants des enfants des écoles Saragnac et Larramet, et de la chorale du collège Vercingétorix animée par Mme TAJAN, ont ému toute l'assemblée présente.



## EXPOSITIONS

### Retour d'un siècle dans l'histoire

Photos, illustrations, écrits, et objets rares des tranchées ont été rassemblés et exposés au cours du mois de novembre dans la Médiathèque et la Salle d'Exposition. Un travail de longue haleine réalisé par Dider DAL SOGLIO, qui n'a pas manqué, lors du vernissage, de remercier tous ceux qui avaient apporté leur contribution à la réalisation de cette magnifique exposition.



Côté ludothèque, les animateurs, Guillaume FONTAINE et Brice DENAUD ont choisi de créer une exposition vivante avec toute une sélection de jeux d'Histoire montrant la variété des fronts et des opérations militaires.

La mémoire par le jeu, une autre approche pour sensibiliser les jeunes à cette guerre 14/18. Les animateurs ont ainsi fait plusieurs interventions auprès des enfants des classes de CM2 pour leur présenter ces jeux.



### Hommage rendu par les collégiens au collège Vercingétorix



Une superbe exposition a été réalisée par les collégiens à l'occasion du centenaire de la guerre 14/18. Le vernissage s'est tenu le mardi 13 novembre, en présence de l'inspecteur d'académie, François-Xavier PESTEL, des conseillers départementaux Dominique SARDEING-RODRIGUEZ et Michel WEILL, de Claude GAUTIÉ, adjoint représentant le Maire, et de plusieurs élus de la ville.

Le principal du collège, Serge SALAH, a exprimé son admiration face à l'énorme travail accompli par les élèves et les enseignants. Alain SANAGUSTIN, principal adjoint a expliqué que les élèves de 3ème, avaient travaillé depuis le début de l'année scolaire, sur le projet, guidés par leurs professeurs d'histoire-géographie, Mesdames RULLIÈRES et ESCUDIÉ, et leurs professeurs de maths et de français, dans le cadre de l'enseignement pratique interdisciplinaire.



## Montech au fil du temps

Débutée le 02 octobre, l'exposition organisée par le Conseil Municipal des Jeunes autour de Fanny DOSTES Conseillère Municipale en charge du CMJ, avait son vernissage samedi 06 octobre sur le parvis de l'ancienne papeterie. De beaux clichés dont certains réalisés il y a plusieurs dizaines d'années, étaient jumelés avec des vues actuelles de lieux ou de bâtiments de la commune.

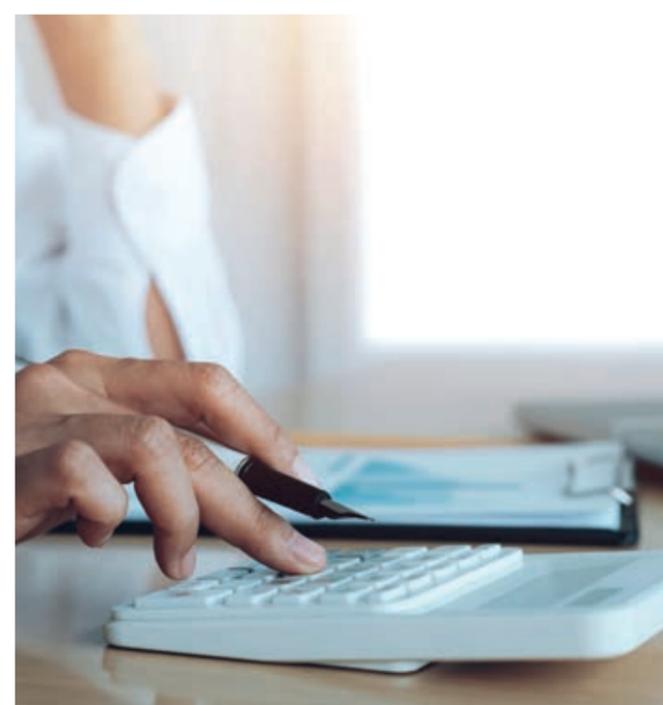
## Séance de cinéma à l'EHPAD

### Les péripéties de Gigi et Popeye les ont bien fait rire

L'idée est venue du Conseil Municipal des Jeunes et a vite fait son chemin pour arriver samedi 8 décembre dans les murs de l'EHPAD. Léonie, Léa, Ambrine, Eléonore, Quentin, Flora et Maïwenn de la Commission Culture du CMJ, accompagnés de Fanny DOSTES élue et en collaboration avec Julien, animateur au sein de l'établissement, ont offert une séance de cinéma à plus d'une vingtaine de résidents.

Le film choisi était presque de circonstance : « Les bronzés font du ski » de Patrice LECONTE avec les acteurs de la troupe du Splendid réalisé en 1979 et autant dire que les répliques mémorables des Chazel, Jugnot, Blanc, Lavanant, Lhermite, Clavier et Balasko ont fait bien rire les spectateurs.

Pendant le goûter les résidents se sont vus remettre des cartes de vœux confectionnées par les jeunes élus montéchois, déguisés aux couleurs de Noël. Une belle après-midi que les papis et mamies ne sont pas prêts d'oublier, tout comme les représentants de la jeune génération.



## Dons et reçus fiscaux

**Vous avez procédé à la création d'une association et souhaitez bénéficier de dons : comment faire pour que votre association loi 1901 reçoive des dons ?**

Tous les particuliers et entreprises peuvent faire des dons à une association. Pour l'association bénéficiaire du don, il n'y a aucune déclaration obligatoire à faire lorsque votre association reçoit des **dons spontanés**, que ce soit sous forme d'argent (chèques, virements, espèces, etc.) ou de **biens meubles** (matériel scolaire, ordinateurs, vêtements, véhicules, tables, etc).

En revanche, pour les particuliers et entreprises donateurs, il est important de déclarer les dons : cela leur permet de bénéficier d'un régime fiscal intéressant.

Pour cela votre association doit être **habilitée à délivrer un reçu fiscal**, après avoir été reconnue soit **d'utilité publique par arrêté ministériel**, soit **d'intérêt général par l'administration fiscale**.

Pour être considérée d'intérêt général, votre association doit remplir 3 conditions :

- ne pas être à but lucratif
- avoir un objet social et une gestion désintéressée
- ne pas fonctionner au profit d'un cercle restreint

Si ces conditions sont remplies, vous pouvez adresser une demande par pli recommandé à la Direction Départementale des Finances publiques du lieu du siège de l'organisme. Cette demande doit comporter une présentation précise et complète de l'activité exercée par l'organisme, ainsi que toutes les informations nécessaires à l'administration pour apprécier si l'association relève de l'une des catégories mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

L'administration dispose alors d'un délai de 6 mois pour répondre à votre demande, une fois ce délai expiré, votre demande est réputée tacitement acceptée.

**Attention, toute association qui délivre des reçus fiscaux malgré une réponse négative de l'administration encourt une amende égale à 25% des sommes indûment mentionnées sur ces documents.**

Une fois considérée d'intérêt général, votre association pourra en échange des dons reçus, émettre des reçus fiscaux qui ouvrent aux donateurs le **droit à une réduction d'impôt** :

- pour les particuliers, il s'agit d'une réduction de 66% des sommes versées dans la limite de 20% du revenu imposable, ou de 75% des sommes versées dans la limite de 530 €.
- pour les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés, la réduction est de 60% des sommes versées dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires.



## Dossier de subvention 2019

Le dossier de demande de subvention 2019 pour les associations est à retirer en mairie et doit être remis au plus tard le 15 février 2019.

Vous trouverez sur le site des associations, la notice explicative pour vous aider à le remplir.

## Le site du lac de la Mouscane

### Une aire de détente envahie par les déchets que des citoyens ont décidé de nettoyer...

Le constat doit malheureusement être fait : les déchets jetés dans la nature sont en nombre croissant et le site de la Mouscane n'est pas épargné ! Fait banal certes, mais qui heurte toujours le regard du promeneur, du pêcheur, du touriste de passage...qui ne jette pas toujours pour autant ses papiers, mégots, canettes, détritiques dans les poubelles mises en place par la commune.

Il en est ainsi. Se lamenter sur les attitudes de « l'autre », des « gens » et ne rien faire... cela manque de cohérence. C'est pourquoi dans le cadre des journées mondiales Cleanup, l'association montéchoise les « Colibris », avait lancé l'initiative de nettoyer cette zone, avec bien sûr les autorisations des services municipaux, l'accord et les encouragements de l'as-

sociation de pêche de Montech. Autour du lac, sur les terrains nus de la zone d'activités de la

Mouscane, sur les trottoirs et passages...il a été collecté trente kilos de déchets, qui ont été triés pour être remis dans les containers appropriés : papiers, boîtes, mégots, nourriture...

Que cette vingtaine de personnes quelque peu exemplaire - soit remerciée de cette modeste, mais utile initiative citoyenne.

L'époque et les événements étant à une prise de conscience du citoyen dans sa Cité, il est des manières d'agir qui tentent de construire du lien positif, des relations empathiques entre humains, des actions simples et améliorantes, une forme d'agir sans nuire en pensant la nature. Les bords du lac de la Mouscane se portent mieux grâce à un petit après-midi seulement.



## Camping

### Une saison en demi-teinte

Après une progression constante du chiffre d'affaires depuis la reprise de la gestion du camping en régie par la commune, 2018 a été marqué par une légère baisse de fréquentation. Le printemps a été très pluvieux, a entraîné un retard de fréquentation, retard jamais rattrapé.

A cela, se sont ajoutées des difficultés de gestion ou d'accueil, la saison 2018 a donc été difficile.

La location des bungalows toilés ou des emplacements classiques de camping tire son épingle du jeu, par contre la location des mobil home a connu un recul.

L'arrivée à la tête de cet équipement d'une personne connaissant le monde du tourisme nous permettra de remettre à plat notre politique commerciale.

Le conseil d'exploitation a affirmé sa volonté de rendre au camping sa vocation entièrement touristique en évitant ainsi la cohabitation parfois difficile de différents publics (touristes et saisonniers). Nous vous l'avions déjà annoncé mais le label Pêche que nous devrions obtenir nous permettra d'améliorer la fréquentation sur des périodes traditionnellement calmes.

2019 se prépare activement.



## Quelques règles pour rester en bons termes avec ses voisins

### BRUIT

#### Pas de bruit avant l'heure, ni après !

Le bruit est une des nuisances de voisinage les plus courantes. Les exemples sont nombreux : aboiements, bricolage, tondeuses, appareils de musique, etc.

Le bruit peut être sanctionné quand il est « de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité ».

Ce n'est donc pas seulement une question de volume sonore mais aussi de répétition dans le temps.

#### Horaires à respecter pour les particuliers :

Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 20h.

Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

En dehors de ces créneaux horaires, nous devons veiller à ce que les bruits musicaux et autres ne soient pas gênants pour le voisinage.



### ANIMAUX DOMESTIQUES

Il est expressément défendu de laisser les chiens divaguer sur la voie publique seuls et sans maître ou gardien. La divagation des animaux (chiens et chats notamment) est interdite par la loi, et confortée sur le territoire communal par un arrêté municipal consultable en Mairie.

#### Le propriétaire ou le gardien est toujours responsable de son animal et des actes qu'il occasionne.

Aussi les animaux doivent-ils être tenus en laisse dans les lieux publics et tout chien divagant sur la voie publique peut être capturé et conduit en fourrière. Sa restitution s'effectue alors contre paiement d'une amende ainsi que des frais de garde.

Les tarifs appliqués sont :

- Divagation, procès-verbal de 17€ ou 35€ selon le cas
  - Capture : 25€
  - Recherche et contact propriétaire : 5€
  - Frais de garde (dès l'entrée) : 10€/jour
  - Frais vétérinaires (si besoin) : à charge du propriétaire
- Si vous perdez votre animal, signalez-le en Mairie en précisant le numéro d'identification de ce dernier (tatouage ou puce électronique) ainsi que vos coordonnées téléphoniques à jour afin de pouvoir

vous recontacter. Les chats, bien que très indépendants, doivent aussi être tenus chez leurs propriétaires. Ils ne peuvent être abandonnés pendant des absences, ni déambuler chez les voisins en y laissant quelques souvenirs peu agréables.

#### RAPPEL :

L'identification de tous les chiens et chats est obligatoire en France. (article 12 de la loi n°99-5 du 6 janvier 1999, articles L212-10 et R 215-15 du Code Rural, procès-verbal de 135€).

Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine qu'autant qu'ils sont tenus en laisse (article 99.6 du Règlement Sanitaire Départemental, procès-verbal de 450€).

Les déjections animales hors caniveaux doivent obligatoirement être ramassées par les propriétaires ou détenteurs desdits animaux (article 97 du Règlement Sanitaire Départemental et article 2 de l'arrêté municipal 2004/04/10, procès-verbal de 17€)

### ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET STATIONNEMENT DES POUBELLES

Le déblayage du trottoir (feuilles mortes, papiers, neige) doit être assuré par les riverains le long de leur propriété.

En cas de verglas, il est conseillé de saler le trottoir devant son domicile pour éviter les accidents. Attention aux poubelles qui envahissent nos trottoirs. Pour des raisons de sécurité et d'esthétique, les poubelles doivent être impérativement rentrées le plus rapidement possible après le passage des bennes.

### HAIE, ARBRES, ÉLAGAGE

Si votre haie ne dépasse pas 2 mètres de hauteur, elle peut être plantée à 0,50 mètre de la limite séparative.

Si vos arbres peuvent atteindre plus de 2 mètres de hauteur, vous devez les planter à deux mètres au moins de votre limite séparative.

Si votre haie est commune avec votre voisin, elle peut être plantée sur la limite séparative. Dans ce cas, les frais de plantation et d'entretien sont communs.

Si des branches avancent sur la propriété de votre voisin, il peut vous contraindre à les couper. Si ce sont des racines, ronces ou brindilles, il peut les couper lui-même jusqu'à la limite séparative.

Les riverains sont tenus d'élaguer les arbres, arbustes et haies bordant les voies publiques et privées de façon à ne pas gêner le passage des piétons, les câbles électriques ou téléphoniques, et ne pas occulter les panneaux de signalisation.

(Code civil - articles 671/672/673)



## Articulation des différents services de police de la commune

### GENDARMERIE

Véritable pilier de la sécurité intérieure de proximité, la Cob (communauté de brigades) de Montech/Verdun, dirigée par le lieutenant Ludovic LAFAGE couvre 19 communes et environ 30 000 habitants avec 26 gendarmes.

Elle est organisée de façon à pouvoir agir sur l'ensemble du territoire qui lui est confié et à être en mesure d'apporter une réponse appropriée dans des délais compatibles avec la nature de chaque intervention.

#### Ses missions :

Du cambriolage aux problèmes familiaux en passant par les accidents, les gendarmes doivent gérer des situations diverses allant du social au judiciaire.

Autre facette du métier : la prévention. Pour cela, les élus et la population peuvent s'impliquer en collaboration avec les gendarmes.

Cela passe par des dispositifs comme la «participation citoyenne» qui permet de lutter contre les cambriolages ou de la distribution de flyers expliquant comment prévenir certains types de vols. Des patrouilles quadrillent aussi la zone, leur simple présence quotidienne peut dissuader certains malfaiteurs.



### POLICE MUNICIPALE

La police municipale est une composante des forces de sécurité intérieure avec la gendarmerie et la police nationale. Elle est placée sous l'autorité du maire et intervient sur le territoire de la commune pour effectuer des missions de prévention, de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité publique et de la salubrité.



#### Ses missions principales :

La police municipale est investie de plusieurs missions de police en complément des missions réalisées par la gendarmerie. Ces missions de proximité peuvent concerner :

- la circulation routière, le stationnement,
- la sécurisation des rues de la commune (propreté, enlèvement déchets)

- les monuments funéraires,
- les atteintes à la tranquillité publique (bagarres de rues, attroupements, troubles du voisinage, rassemblements nocturnes, autres nuisances à la tranquillité publique)
- le maintien du bon ordre public lors d'événements qui attirent du monde (foires, marchés, cérémonies publiques, rassemblements)
- l'hygiène des produits alimentaires vendus sur les marchés et exposés à la vue.
- l'intervention lorsque certaines situations critiques l'exigent (catastrophe, intempérie, accidents, pollutions massives, incendies, inondations, éboulements, procédure de prise en charge de manière temporaire des personnes atteintes de troubles psychiques ...)
- déambulation d'animaux errants (pré-fourrière).

En vertu de l'article L.2212-1 du Code général des collectivités territoriales, le maire doit veiller, à travers ses pouvoirs de police, à assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique dans sa commune.

### AGENTS DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE



Le quotidien professionnel, assuré par les agents de surveillance de la voie publique, ne doit pas entraîner la confusion avec les missions confiées aux fonctionnaires et agents de la gendarmerie et police nationales, police municipale, ou garde cham-

pêtres. C'est pourquoi, la tenue est différente des uniformes réglementaires, le port d'arme de toute catégorie est interdit, la conduite d'un véhicule disposant d'une sérigraphie réglementaire n'est pas autorisée, ainsi que l'impossibilité de procéder à des investigations.

Malgré ses pouvoirs limités, les missions confiées à l'agent de surveillance de la voie publique restent très diversifiées : contrôle de la réglementation à l'arrêt et au stationnement, vérification de l'apposition du certificat d'assurance sur les véhicules stationnés sur la voie publique. Sous certaines conditions, il peut aussi effectuer la constatation de certaines infractions à l'affichage public ainsi qu'au code de la santé publique, en lien avec la propreté des voies et espaces publics.

### GARDE CHAMPÊTRE

Le garde champêtre intervient principalement en matière de police rurale. Il exécute, sous l'autorité du maire, des missions de prévention et de surveillance du bon ordre et de la tranquillité, et des missions de sécurité et de salubrité publiques.

Détérioration du domaine public, conflit de voisinage, sortie des écoles, protection de l'environnement, application des arrêtés municipaux, information auprès des habitants de la commune, gestion du cimetière, recensement de la population... ses domaines d'intervention sont vastes et variés.



### CONTACTS

La commune de Montech compte une Communauté de brigades, un policier municipal, deux ASVP et un garde champêtre.

GENDARMERIE  
8 rue de la gendarmerie - 82700 Montech  
05 63 27 10 50  
ou le 17

POLICE MUNICIPALE - ASVP - GARDE CHAMPÊTRE  
Mairie  
1 Place de la mairie - 82700 Montech  
05 63 64 82 44



# TRAVAUX

## Boulevard Pasteur Cet espace avait besoin d'un réaménagement

Un grand merci et félicitations à tous les employés des services techniques.

Malgré de nombreuses interruptions en raison de leurs missions quotidiennes, les employés communaux ont mené la réalisation du réaménagement (cheminement doux, parking et plantations) de l'esplanade du boulevard avec le professionnalisme qui les caractérise.

Dans le respect des traditions et du patrimoine, mais aussi avec modernité, l'esplanade du boulevard a été réhabilitée en parking automobiles et en passage doux, agrémentée de divers arbustes et plantations pour le plus grand plaisir des promeneurs.



AVANT



2



3



7



APRES

1

**1 Parking végétalisé**  
C'est un procédé de plus en plus répandu depuis quelques temps et qui satisfait à ce jour toutes les collectivités ou entreprises qui l'ont adopté. Les surfaces engazonnées facilitent l'infiltration des eaux de pluies, limitent le ruissellement de surface et ralentissent les écoulements.

**2 Terrassement**  
Une analyse de sol a été nécessaire afin de connaître la portance avec un système de carottage, et ainsi savoir à quelle profondeur il fallait descendre pour que ce parking supporte le poids des véhicules susceptibles de l'emprunter. Au final ce sont 70 cm de 0.80 et 0.20 compactés qui ont été nécessaires pour trouver la solidité demandée.

**3 Aménagement**  
Nouvel éclairage destiné au parking et à la rue Basse du Terrier, bordures et rigoles, tout est fait pour que cet espace partagé puisse satisfaire chaque utilisateur.

**4 Actuellement**  
Aujourd'hui l'endroit est apprécié de tous, piétons comme automobilistes, avec des places réservées aux personnes en situation de handicap. Les arbres conservés, la plantation de fleurs et plantes, le cheminement doux, et prochainement les bancs qui y seront installés, en font un espace des plus agréables.

**5 Valorisation**  
Une grande partie des services municipaux autour de Monsieur le Maire qui tenait à féliciter les agents impliqués sur ce chantier et valoriser leur travail qui représente 90% des travaux.

**6 Avant**  
Voilà ce qu'était cet endroit avant que ne débutent les travaux d'aménagement.

**7 Réseaux**  
Réalisation de la tranchée dans laquelle ont été enfouis les réseaux.



4



5

## Incivilités

Le fleurissement du nouveau parking du boulevard PASTEUR à peine terminé que le lendemain des plantes avaient été arrachées ; une nouvelle fois la Municipalité met en garde ces personnes mal intentionnées que la vidéo-protection est en place à Montech et ainsi qu'elles s'exposent à des poursuites.



23

Le coût de la réalisation de cet espace a été évalué ainsi :

- main d'oeuvre (charges comprises) : 76 300 €
- matériaux, plantations, éclairage (montant du budget annoncé dans le magazine juin 2018) : 83 200€
- goudronnage de la voie interne de circulation : 12 500€

COÛT TOTAL DES TRAVAUX : 172 000€

L'investissement et le professionnalisme des employés ont permis de réduire le coût de cette réalisation d'au moins de moitié.



4

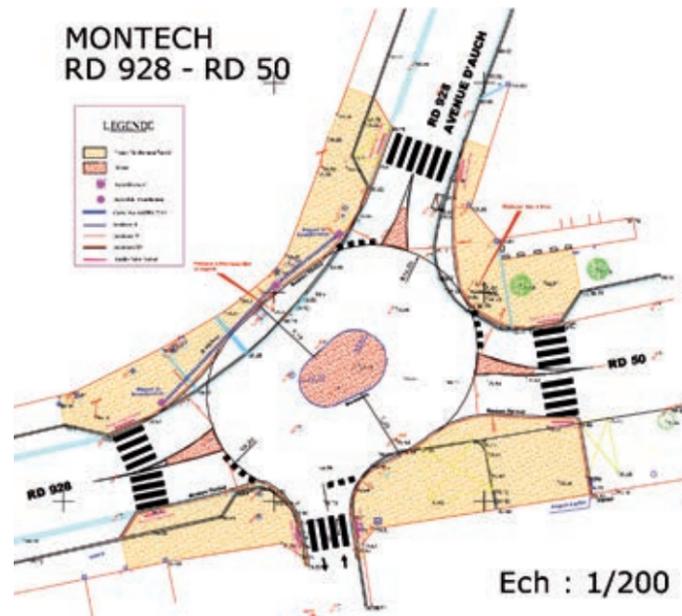
# Les projets à venir

## Un Rond-point pour 2019

C'est un des endroits critiques sur la commune, au niveau de la fréquentation en terme de véhicules et la création d'un rond-point revenait depuis longtemps dans les conversations ; ce dernier verra le jour en 2019 suite à une demande de la Municipalité formulée auprès du Conseil Départemental de Tarn et Garonne.

Le premier plan est sorti (voir document ci-contre) et cet aménagement devrait ainsi fluidifier le trafic des quelques plus de 10000 véhicules /jour qui traversent la commune par la RD 928 ou la RD 50.

Les travaux sont prévus pour quatrième trimestre 2019.



## Papèterie

### Le projet de réhabilitation avance

Si une partie de ce haut lieu de référence de l'histoire montéchoise fut déjà réhabilitée par la commune pour y implanter l'entreprise Donerre en 2006, cet espace fut surtout revalorisé grâce à l'ouverture, en mai 2016, de la médiathèque, ludothèque, salle d'exposition, cyberbase et PIJ... qui a accueilli plus de 20 000 usagers en 2017.

Les 4 510 mètres carrés restants de la dizaine de bâtiments vont passer rapidement du stade étude au stade rénovation.

La première et prochaine étape va consister en la réfection des toits de tous les bâtiments et leur équipement en panneaux photovoltaïques.

Pour arriver à cette étape, il aura fallu du temps, de la patience et des investissements aussi. Tout d'abord un diagnostic de pollution des sols et une évaluation simplifiée des risques de ce site ont été effectués par l'APAVE. Puis ce travail a été complété par un diagnostic d'ouvrage intitulé « diagnostic de solidité des bâtiments » réalisé en 2016. Par ailleurs, la même année, l'entrée du site a fait l'objet d'une évaluation environnementale des sols.

L'étude de l'implantation de la centrale solaire fut confiée à Enercoop en 2017 société coopérative, qui, outre ses activités de production et de fourniture d'électricité renouvelable, accompagne le montage de projets citoyens d'énergies locales et renouvelables. Demande qui consistait aussi à étudier la faisabilité technico-économique, juridique, et opérationnelle de réalisation d'un projet citoyen d'ENR sur ce bâtiment.

Ce choix a été fait pour permettre aux montéchois, de conserver la production d'énergie, son investissement et ses bénéfices.

Cette étude photovoltaïque a permis d'identifier un potentiel maximal de production, de 300 kWc de panneaux, sur 1600 m2, répartis sur les toitures de 4 bâtiments. A titre indicatif, une telle centrale produirait l'équivalent de la consommation électrique de 250 personnes.

Afin de poursuivre ce projet citoyen et de nous faire aider pour étudier la meilleure formule administrative : SAS, SCIC, Régie... nous avons déposé un dossier d'appel à projets à la région dans le cadre « Collectivités pilotes pour le développement de projets d'énergie renouvelable » ... et nous avons appris, ce 11 décembre lors du Forum des Energies renouvelables à Montpellier Energaïa, que notre dossier était retenu !!!

Les travaux de réfection des toits commenceront bientôt, et de plus, afin d'en atténuer le coût, nous avons déposé à la région, en juin un Appel à Manifestation d'Intérêt « reconquête de friches industrielles en Occitanie » qui a, lui aussi, été retenu !!!

Une fois cette grande étape terminée, il faudra envisager la suivante : l'affectation de ces bâtiments. Quelques pistes sont déjà envisagées comme une école de musique et une salle de spectacle, un bâtiment pour l'accueil des associations et des activités intercommunales...

## JANVIER

- **Vendredi 11** : 21h Soirée théâtre du Comité des Fêtes et Animations- salle Laurier
- **Samedi 12** : 10h - 17h Atelier de création de cosmétiques par l'association des Colibris - salle exposition
- **Lundi 14** : Forum des métiers et parcours avenir par le PIJ - salle exposition
- **Vendredi 18** : 18h30 Voeux du Maire - salle Laurier
- **Samedi 19** : 21h Loto des Donneurs de sang Montech - salle Delbosc
- **Dimanche 20** : 15h Loto de l'école de foot - salle Delbosc
- **Vendredi 25** : 21h Loto de l'Association Sportive du Collège - salle Delbosc
- **Samedi 26** : 21h Loto de l'Association Y Arrivarem - salle Delbosc
- **Dimanche 27** : 15h Loto du Football - salle Delbosc

## FÉVRIER

- **Vendredi 01** : 21h Soirée théâtre du Comité des Fêtes et Animations - salle Laurier
- **Samedi 02** : 21h Loto du Football - salle Delbosc
- **Dimanche 03** : 9h Bourse « tout pour l'enfant » - par Youpisports - salle Laurier  
15h Loto FNACA - salle Delbosc
- **Samedi 09** : 19h30 Repas et Soirée dansante par l'association Montech Bien Être et Loisirs - salle Laurier
- **Dimanche 10** : 15h Loto du Football - salle Delbosc
- **Vendredi 15** : 14h /19h Collecte de sang - salle Laurier
- **Samedi 16** : 20h30 Représentation théâtrale par l'Association Montech en scène - salle Laurier
- **Dimanche 17** : Représentation théâtrale par l'Association Montech en scène - salle Laurier  
9h/17h 25ème édition du salon des collectionneurs - salle Delbosc
- **Samedi 23** : 21h Loto Jeunes Sapeurs pompiers - salle Delbosc
- **Dimanche 24** : 15h Loto Comité des Fêtes et Animations - salle Delbosc

## MARS

- **Vendredi 1** : 21h Loto du Rugby- salle Delbosc  
21h Soirée théâtre du Comité des Fêtes et Animations - salle Laurier
- **Samedi 02** : 21h Loto du Rugby- salle Delbosc
- **Samedi 09** : 21h Loto Amicale des Supporters de Rugby - salle Delbosc
- **Dimanche 10** : 14h30 Ciné Goûter par l'Association Vilavie - salle Laurier  
15h Loto Association Tourisme et Loisirs - salle Delbosc
- **Samedi 16** : 21h Loto du Basketball - salle Delbosc
- **Dimanche 17** : 15h Loto du Basketball - salle Delbosc
- **Samedi 23** : 4ème Journée de la femme par «Just Move Fitness» - salle Delbosc
- **Vendredi 29** : 19h Loto Comité des Fêtes et Animations - salle Laurier
- **Samedi 30** : 9h/18h Forum du 1er job par le PIJ - salle exposition  
21h Soirée dansante par l'association SA K'Danse - salle Laurier
- **Dimanche 31** : 10h -18h Journée des Arts Energétiques par Harmonie du Souffle - salle Delbosc  
14h 30 Après-midi Country par l'Association Montech Bien Être et Loisirs - salle Laurier

## AVRIL

- **Vendredi 05** : 18h30 Spectacle Chorale Grande Section Maternelle/CO Larramet - salle Delbosc  
21h Soirée théâtre du Comité des Fêtes et Animations - salle Laurier
- **Dimanche 07** : Concours Départemental de tir à l'arc - salle Delbosc
- **Vendredi 12** : 14h /19h Collecte de sang - salle Laurier  
21h Zumba Party par «Just Move Fitness» - salle Delbosc  
21 h Concert à l'église de la Visitation
- **Samedi 13** : 21h Concert de Printemps par l'Avenir de Montech - salle Delbosc
- **Vendredi 19** : 18h Carnaval des enfants par l'AAPE
- **Lundi 22** : Chasse aux oeufs dans le parc de l'EHPAD par le Comité des Fêtes et animations
- **Samedi 26 au Dimanche 05 Mai** : Exposition annuelle de peintures et sculptures par L'AAPGC - salle Delbosc
- **Dimanche 28** : Vide grenier du Comité des Fêtes et animations en centre ville

### S'informer des actualités de la Ville

- le panneau lumineux , place Jean Jaurès, vient d'être changé : un nouvel affichage, plus clair et plus attractif, vous informe des rendez-vous à ne pas manquer.  
- le site internet de la Ville : articles d'actualités, agenda des manifestations, mais aussi toutes les informations pratiques dont vous avez besoin sont sur [www.ville-montech.fr](http://www.ville-montech.fr).  
- la page facebook Ville de Montech vous relaie quotidiennement des informations sur les événements qui se déroulent dans votre commune : reportages photos, vidéos, infos de dernière minute...  
Vous pouvez contacter le service communication au 05 63 64 42 84 ou par mail : [communication.montech@info82.com](mailto:communication.montech@info82.com)

## CULTURE

### La Communauté de communes facilite l'accès à la culture



Depuis septembre 2018, la Communauté de communes élargit la gratuité de l'emprunt à l'ensemble de ses médiathèques.

Actuellement organisées en 2 réseaux, celles-ci vous proposeront donc toutes, gratuitement, livres, CD, DVD et ressources numériques, facilitant ainsi l'accès à la culture pour tous.

Depuis la création de la Communauté de communes GRAND SUD TARN & GARONNE en 2017, le service intercommunal de lecture publique s'harmonise progressivement, que ce soit par les modalités d'accès aux médiathèques ou par la communication avec la création d'un Agenda regroupant toutes les animations des médiathèques.

A terme, un réseau unique rassemblant 15 médiathèques, vous permettra de profiter d'un catalogue riche de 65 000 documents. Vous pouvez d'ores et déjà consulter les catalogues en ligne, gérer vos prêts et réservations de chez vous ou encore venir découvrir in-situ la richesse de chaque médiathèque !

- Pour les médiathèques de Montech, Escatalens, Finhan, Monbéqui et Montbartier : [www.reseaulecture-garonne-canal.fr](http://www.reseaulecture-garonne-canal.fr)
- Pour les médiathèques de Campsas, Dieupentale, Grisolles, Labastide St Pierre, Nohic, Orgueil et Villebrumier : [cctgv.e-sezham.fr](http://cctgv.e-sezham.fr)
- Verdun sur Garonne : catalogue en cours de réalisation.

### Une saison de spectacles

La saison de spectacles de la Communauté de communes GRAND SUD TARN & GARONNE est née de la volonté des habitants du territoire à construire et vivre ensemble un projet culturel.

Avec plus de 4 000 spectateurs accueillis pour sa première édition, c'est avec beaucoup d'envie que le collectif repart pour une deuxième saison à la Négrette et ici et là sur le territoire.

Le projet de Spectacle Vivant témoigne de la diversité de la scène artistique et de la vitalité du bénévolat et des partenariats. Il conforte, aux côtés des écoles de musique et du réseau intercommunal de lecture publique, l'idée d'une proposition culturelle de proximité, de qualité et accessible à tous.

Nouveauté cette saison, la mise en place en juin, de rencontres dédiées au théâtre amateur et de sorties de résidences avec le public, autour de l'accueil d'une compagnie en création à la Négrette en Janvier.

Le collectif vous invite à venir découvrir le programme et surtout à prendre place pour se laisser surprendre et émouvoir.



Brochure disponible : [www.grandsud82.fr](http://www.grandsud82.fr)  
Billetterie en ligne : [grandsud82.festik.net](http://grandsud82.festik.net)

## ENERGIE - CLIMAT

### Financez vos travaux de rénovation énergétique grâce aux aides de la Région et de la Communauté de communes



Grâce au financement Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ( TEPcv ), la Communauté de communes GRAND SUD TARN & GARONNE vous accompagne activement à faire des économies d'énergie en abondant sur l'éco-chèque logement de la région Occitanie. Ces différentes aides vous permettent de financer 1 500 euros sur le montant des travaux de rénovation énergétique de votre résidence principale.

Vous êtes un particulier, propriétaire occupant d'un logement situé sur le territoire de la Communauté de communes GRAND SUD TARN & GARONNE, vous êtes éligible à l'éco-chèque logement de la Région Occitanie, vous pouvez bénéficier de cette aide forfaitaire.

Cet abondement est cumulable avec d'autres aides liées aux économies d'énergie.

Seuls 50 abondements sont possibles pour les habitants de la Communauté de communes pour des travaux réalisés avant mars 2019. Aussi, dépêchez-vous !

### Des aides à la rénovation de votre logement ...

#### Pour qui ?

- Vous êtes propriétaire occupant d'un logement situé sur le territoire de la Communauté de communes GRAND SUD TARN & GARONNE, vous êtes éligible à l'éco-chèque logement.

#### Pour quoi ?

- Pour faire des travaux de rénovation permettant de faire au moins 25 % d'économies d'énergie ciblés par le dispositif régional

#### Combien ?

- Le montant de l'abondement est de 1 500 euros, c'est un forfait.
- L'abondement est cumulable avec d'autres aides ( les aides publiques ne doivent pas dépassées 80 % du montant total des travaux )

#### Comment ça marche ?

- Prendre RDV sans tarder à la Plateforme de rénovation de la Communauté de commune au 05 32 09 53 40 ( Accueil MSAP ) pour avancer sur votre projet de rénovation et bénéficier de l'accompagnement technique, administratif et financier
- Avant les travaux et sur la base des devis établis par les professionnels RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) partenaires de la région :
- Faire une demande d'éco-chèque logement,
- Remplir le dossier de demande d'abondement auprès du service « Plateforme de rénovation » de la Communauté de communes ( sur RDV ).
- Une fois les travaux réalisés, l'éco-chèque remboursé, apportez les factures des travaux réalisés, un RIB et remplissez la demande de paiement de l'abondement.

Le paiement se fait par virement sur votre compte, après délibération des élus communautaires.



# AMENAGEMENT DE L'ESPACE

## Le Centre Instructeur de la Communauté de communes vous accueille à Verdun-sur-Garonne :

Depuis le 1er janvier 2017, le Centre Instructeur mutualisé, CI-SUD, est porté par la Communauté de communes GRAND SUD TARN & GARONNE. Il a pour mission la gestion et l'instruction des autorisations des sols : permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, certificats d'urbanisme, etc. Il veille au respect des règles d'urbanisme, conformément aux dispositions des documents d'urbanisme ( PLU, POS ou carte communale ) approuvés.

Conformément à la convention signée avec chaque commune, ses missions consistent à :

- conseiller les pétitionnaires sur la faisabilité de leurs projets et sur les formalités administratives nécessaires à leur réalisation,
- instruire les demandes au vu des règles applicables, et en faisant le lien avec les autres réglementations en vigueur ( code de l'environnement, code rural, code de la voirie routière,... ),
- rédiger les décisions à proposer au Maire,
- contrôler la conformité des travaux,
- assurer la veille juridique,
- participer à l'élaboration des documents d'urbanisme.

Les règles d'urbanisme applicables à la commune de Labastide Saint Pierre sont consultables sur le site internet de la Communauté de communes, à la rubrique Aménagement/ PLUi.



**Pour tout renseignement, un instructeur vous accueille sur rendez-vous et répond à vos questions.**

- **Accueil : mardi et jeudi de 9h à 12h (sur rendez-vous uniquement)**
- **Adresse postale :**  
**Communauté de communes GRAND SUD TARN & GARONNE -Pôle Verdun/Garonne - CI SUD - 302, route d'Auch - BP 7 - 82600 VERDUN-SUR-GARONNE**
- **Coordonnées téléphoniques : 05 63 02 71 59**
- **Adresse e-mail : cisud(at)grandsud82.fr**

# ENFANCE - JEUNESSE

## La Maison Intercommunale de l'Enfance, un nouveau bâtiment à Verdun sur Garonne pour l'accueil des enfants

Après plusieurs mois de travaux, la nouvelle Maison Intercommunale de l'Enfance (la MIE), a enfin ouvert ses portes.

Située route d'Aucamville à Verdun-sur-Garonne, ce nouvel équipement implanté sur un terrain d'un peu plus de 3 600 m<sup>2</sup>, a accueilli cet été ses premiers résidents.

Cette structure accueillante, moderne et surtout écologique a été initiée par l'ancienne Communauté de communes Pays de Garonne et Gascogne.

La Maison Intercommunale de l'Enfance est avant tout une structure multi-accueil, réalisée pour accueillir des enfants petits et grands ainsi que les professionnels du secteur tels que les assistantes maternelles et les centres de loisirs.

### La MIE, une structure multi-accueil :

Pendant toutes les vacances scolaires (excepté Noël) ainsi que les mercredis pour le périscolaire (hors vacances scolaires), la MIE recevra de 7h30 à 18h30, les enfants des centres de loisirs des communes du sud-

ouest du territoire. Ils seront encadrés par le personnel de la MJC de Verdun-sur-Garonne.

Elle abrite également les locaux du Relais d'Assistants Maternelles.

Assistants maternelles agréés, accompagnés des enfants accueillis durant les matinées d'éveil, peuvent ainsi se retrouver.

Quant à l'accueil administratif destiné aux parents, aux assistantes maternelles, aux futurs professionnels, ils s'effectuent les mercredis de 8h30 à 12h30, les jeudis et les vendredis après-midi de 13h15 à 17h00. Des aides des parents dans la recherche d'un mode de garde, des informations sur les droits et devoirs des employeurs, et un accompagnement dans les démarches administratives y sont toujours délivrés.

### Un bâtiment moderne et écologique à Haute Qualité Environnementale

La Maison Intercommunale de l'Enfance a été pensée dans un souci de développement durable, selon une architecture bioclimatique.

Réalisé en ossature bois, ce bâtiment atteint des niveaux BEPOS, c'est-à-dire qu'il produit plus d'énergie qu'il n'en consomme et ceci grâce à l'implantation de 300 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques situés sur sa toiture, de l'utilisation optimale de l'éclairage naturel et des ombres portées limitant la surchauffe estivale. Quant à son isolation, elle est constituée de paille fournie par un exploitant local.

Par ailleurs, une attention particulière a été portée au confort des enfants. C'est ainsi qu'un travail sur l'acoustique des salles a été mené, qu'un chauffage au sol a été installé, que des sols souples avec de faibles COV (émanation de particules dans l'air) ont été déployés et que de larges baies vitrées (surbaissées du côté des « petits ») ont été posées.

La phase de chantier a été assurée par la Communauté de communes GRAND SUD TARN & GARONNE et la maîtrise d'œuvre assurée par le cabinet ARKHIDEA situé à Grenade. Quant à l'assistance à maîtrise d'ouvrage, elle a été déléguée à TARN ET GARONNE COLLECTIVITES.

### Quelques chiffres clés sur la MIE

- Coût total des travaux : plus de 2,1 millions d'euros HT financés par l'Europe, l'Etat, l'ADEME, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la Caisse d'Allocations Familiales de Tarn-et-Garonne et la Communauté de communes GRAND SUD TARN & GARONNE.
- Surface totale de la structure : 850 m<sup>2</sup>
- Toiture équipée de près de 300 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques permettant d'être autonome en matière de consommation d'électricité

### Pour en savoir plus :

#### Maison de l'Intercommunalité et de l'Enfance

415 route d'Aucamville  
82600 VERDUN-SUR-GARONNE

- **Pour les accueils de loisirs ( MJC Verdun ) :**  
**05 63 20 78 08**

- Les inscriptions pour le mercredi doivent se faire au moins un mois à l'avance à la MIE de Verdun le mardi (11h/12h et 13h/16h), le mercredi ( 10h/11h et 14h/18h30 ) et le jeudi ( 9h/12h et 13h/16h )
- S'agissant des inscriptions pour les vacances scolaires, se reporter au calendrier diffusé sur le site de la MJC de Verdun-sur-Garonne : [www.mjc82.com](http://www.mjc82.com)

- **Pour le RAM : 05 63 30 86 21/ 06 87 80 58 36 ou bien [ram@grandsud82.fr](mailto:ram@grandsud82.fr)**

- Accueil des assistantes maternelles le jeudi matin et vendredi matin de 9h à 12h.

Des activités leur sont proposées dans le respect du rythme des tout-petits. Moment d'échange et de partage autour des pratiques professionnelles vers les jeunes enfants.

- Les accueils administratifs destinés aux parents, aux assistantes maternelles, aux futurs professionnels le mercredi (8h30 à 12h30), le jeudi et vendredi après-midi ( 13h15/17h ).



photos service communication Verdun/Garonne

Montech accueille de nombreuses associations, dont certaines, à but social, oeuvrent beaucoup pendant cette période hivernale.

Ces structures sont heureuses de vous accueillir aux jours et heures indiqués ci-dessous, n'hésitez pas à les contacter pour leurs services ou pour leur porter vos dons.



**CONTACT :**  
CASSARD Céline  
05 63 64 75 74  
06 47 64 63 13



### VESTI'BOUTIQUE

**5 avenue André Bonnet - Montech**

Mardi et vendredi de 9h à 17h

Mercredi de 9h/12h - 14h/17h

Lundi et jeudi de 14h à 17h

### DISTRIBUTION ALIMENTAIRE :

Mercredi 9h-12h 1 fois tous les 15 jours

**CONTACT :**  
LOUDA Liliane  
07 81 42 97 27



### DISTRIBUTION ALIMENTAIRE

**Faubourg Lafeuillade - Montech**

Derrière le dojo du judo

Les lundis après-midis de 14h à 17h

**INSCRIPTION PRÉALABLE le mardi sur rendez-vous**

**CONTACT :**  
ROUGÉ Christiane  
05 63 27 55 47



### POUR LES ENFANTS DE LA NAISSANCE

**A 6 ANS** (linge - jouets - jeux éducatifs - matériel de puériculture)

**15 Place Jean Jaurès - Montech**

**Maison des associations**

Les lundis après-midis de 14h à 16h30

**CONTACT :**  
JUNIET Philippe  
06 66 07 53 49



### BOUTIQUE CÔTÉ COEUR CÔTÉ FRINGUES

**A l'ancienne ludothèque**

**Derrière la Mairie**

Mardi 9h à 12h

Mercredi 14h à 17h

Samedi 9h30 à 12h

### ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE :

Samedi de 10h à 11h

## La parole aux élus de la majorité

Au moment de la mise en page de ce bulletin de nouvelle année, les suites données au mouvement dit des « gilets jaunes » ne sont pas toutes finalisées.

S'il est une manifestation publique qui revêt une grande ampleur, celle-ci est un modèle du genre, un modèle inédit. Sa consistance en premier lieu : quasi spontanée et attractive en masse. En deuxième lieu, son contenu au fond : une revendication globalisée sur le thème du pouvoir d'achat... sous-entendu la mise en exergue des disparités de revenus mirobolantes qui dénotent un dysfonctionnement de société.

Au niveau d'une municipalité, surtout sans rentrer dans on ne sait quelle récupération, le réflexe consiste en l'écoute et les interventions susceptibles d'alerter aux plus hauts niveaux afin de procurer espoir d'avancements des causes révélées.

C'est ce que fait l'équipe municipale en apportant son concours par la mise à disposition responsable du minimum matériel nécessaire, en demeurant à l'écoute et en participant aux réflexions, en servant de courroie de transmission des expressions qui se font cours dès l'instant où ces dernières n'entravent pas la liberté de tout un chacun sur notre ville de Montech.

## La parole aux élus de l'opposition

Traditionnellement, la période de la fin de l'année est l'occasion de réjouissances attendues et de retrouvailles familiales ! Hélas, ces temps sont assombris par un climat social inquiétant dont les conséquences ne peuvent qu'être funestes !

Tout autant nous soutenons les revendications légitimes des « gilets jaunes » et les efforts de conciliations entre personnes responsables afin d'aboutir à des solutions d'apaisement, tout autant nous condamnons fermement les manifestations de violence, quelle que soit leur origine, et affirmons que les actes délictueux doivent être réprimés avec la plus implacable sévérité !

1918 -2018 : cet anniversaire, évoquant les sacrifices de nos anciens pour notre beau pays et célébrant aussi la fraternité entre les peuples, a été célébré à Montech. Merci à notre municipalité pour l'organisation de cette cérémonie et à la présence remarquable de nombreux montéchois.

En tant que membres de l'opposition :

Nous continuerons à veiller aux comptes de la commune et, plus précisément, à ceux de fonctionnement.

Nous serons particulièrement vigilants à ce que les entreprises montéchoises, aux compétences reconnues, soient convenablement informées pour participer efficacement aux marchés publics. En effet, cela ne nous semble pas être suffisamment pris en compte.

Nous suivrons avec précision l'évolution, au niveau de la Communauté des Communes, des impôts qu'ils soient fonciers ou locaux.

Nous participons et participerons activement, au travers des commissions dont nous sommes membres, aux nombreux grands projets de valorisation de la Commune en cours ou à venir.

Espérant, pour vous tous, retrouvailles, petits et grands bonheurs, nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2019. Qu'elle vous apporte, à chacun, santé ; bonheur et prospérité et, à tous, raison, sens du dialogue et fraternité !

Yves PERLIN - Karine RIESCO - Thierry RIVA - Claude VALAMARY

## COMMUNIQUÉ

La défense et la protection animale doivent être une responsabilité collective.

Comme toutes les villes de France, notre commune est confrontée à la problématique d'abandon d'animaux et notamment de chats. La loi prévoit des dispositions relatives à l'identification des chiens et des chats, elle prévoit également des peines d'amende. La stérilisation est un moyen efficace pour lutter contre la propagation des chats errants.

A Montech, l'association D.A.M.E (Défense des Animaux de Montech et ses Environs) vient en aide à toute personne susceptible de rencontrer cette problématique. N'hésitez pas à la contacter au 06 02 27 05 22.

avec  
ANIMATION

offert par la municipalité



# Repas des Aînés

MERCREDI  
**6 MARS**  
2019

Salle Marcel Delbosc  
*Ouverture des portes à 11h30*

Si vous êtes âgé(e) de 65 ans et plus, si vous désirez participer à ce repas offert par la municipalité, merci de vous inscrire avec votre conjoint(e), au secrétariat de la Mairie au plus tard le **vendredi 1er mars 2019**, à l'aide du coupon ci-dessous

Monsieur..... Prénom.....

Madame.....Prénom.....

Adresse précise : .....

Nombre de personnes : .....

Age (nécessaire pour déterminer les « aînés » du repas) :

Monsieur..... Madame.....

Avez-vous besoin d'un moyen de transport :    oui    non

Si oui indiquez votre numéro de téléphone .....